

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 mars 2025

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2025_016

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 16
+4 pouvoirs

Date de publication : 21 mars 2025

Le **20 mars 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite les 7 et 13 mars 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ROUSSEAU,
Mme ÉTIENNE, M. BILLET, Mme COUDERT M. GORNEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BIOT pouvoir à
M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à
Mme DELOT, M. LEFEVRE pouvoir à M. MAILLARD,
M. LECOMPTE pouvoir à Mme ÉTIENNE,

ÉTAIENT ABSENTS : Mme WILLEMS, M. CAMPOS,
Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-
LENTI,

Mme ETIENNE et M. GORNEAU ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A
TEMPS NON COMPLET**

Visa :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 542-2 et L. 542-3,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération N°2023_050 du 22 juin 2023 portant création d'en emploi permanent à temps non
complet,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 février 2025 ;

Exposé des motifs :

L'ouverture de la nouvelle Maison France Services et sa montée en puissance nécessite de renforcer
l'accueil et la prise en charge des usagers par la modification du temps de travail du poste.

Contenu de la proposition :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent d'accueil de la Maison France Services, permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) en raison de sa montée en puissance depuis l'ouverture des nouveaux locaux, et la multiplication des personnes accueillies.

Article 1 :

La suppression, à compter du 1^{er} avril 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (à 28 heures hebdomadaires) d'agent d'accueil et d'administration polyvalent.

Article 2 :

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet (à 35 heures hebdomadaires) d'agent d'accueil et d'administration polyvalent,

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 :

La délibération n°2023_050 du 22 juin 2023 est modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ACCEPTER les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- CHARGER le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires à la modification du contrat de l'agent affecté sur le poste suscité ;
- DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 21 mars 2025
Le Maire, Yves DELOT,

